



CIRCULAIRE de Rentrée 2024/2025

Orgères le 02 septembre 2024

Chers parents et élèves du Sacré-Coeur

Une nouvelle aventure commence après une période estivale qui je l'espère, aura été belle et reposante. C'est une rentrée que je souhaite pour chacun d'entre nous, petits et grands, joyeuse, chaleureuse, fraternelle et riche en Relations.

Je souhaite au nom de toute l'équipe du Sacré-Cœur à tous les nouveaux (nouvelles collègues, nouvelles familles et nouveaux élèves) une belle rentrée et je suis certaine que nous aurons tous à cœur de bien les accueillir.

Je réitère le souhait cette année que chaque élève du Sacré-Cœur passe une très belle année et réussisse au mieux de ses possibilités et je ne doute pas, que nous tous, ensemble parents, enseignants, personnels éducatifs et parents membres des associations APEL et OGEC, nous allons œuvrer cette année pour former une belle communauté éducative unie et confiante au service des élèves.

Cette année s'annonce riche en projets que nous ne manquerons pas de vous partager tout au long de l'année. Vous trouverez dans cette circulaire de rentrée, ci-dessous, tous les renseignements nécessaires pour comprendre le fonctionnement de l'école. Je vous demande de les lire avec attention et de bien les respecter. Je nous souhaite à tous une excellente année scolaire fraternelle dans l'Espérance et la Confiance et je vous prie de croire, en notre disponibilité à votre service et au service de vos enfants.

Belle rentrée 2024/2025 à tous !

Bien à vous,
Chrystèle Falaise
Cheffe d'établissement

1- Coordonnées de l'école :

École du Sacré-Cœur 4 rue du Coteau 35230 Orgères

Email : eco35.sacre-coeur.ecole@e-c.bzh

Téléphone : 02-99-57-63-17

Portable école et garderie : 07-69-56-42-35

Portable Direction : 06-95-51-73-99

2- Présentation de l'équipe éducative

Ecole du Sacré-Cœur
Cheffe d'établissement Chrystèle Falaise (décharges jeudi et vendredi)

Maternelle : 5 classes dont 1 classe de GS/CP - Elémentaire : 6 classes

| | | | |
|--|--|-----------|---|
| TPS – PS | Astrid MENARD (lundi et mardi) et Céline MOREAU (jeudi et vendredi) Aidées par Servane DIVET | CP | Estelle DELEPINE |
| TPS – PS | Claire MAHE Etudiante stagiaire Cassandre FAVREAU Aidées par Laurence GENOUVRIER | CP -CE1 | Céline LE GARREC |
| MS | Marion LUCAS Aidée par Nathalie FORTIN | CE1 – CE2 | Manon RABILLARD |
| MS – GS | Anne-Christine CATIAU-TRISTANT Aidée par Nadine DELAUNAY | CE2 | Maëlle FOULQUIER |
| GS – CP | Cécile PORTIER (lundi) et Marion LAMEZEC (mardi, jeudi et vendredi) Aidée par Martine SAGET | CM1- CM2 | Marie LE MOIGNE |
| Poste RA(enseignante spécialisée) : Marina LEFRANC Secrétaire/Comptable : Christèle SCHAEBEL AESH : Sylvie FASQUEL, Véronique HEREDIA, Caroline SUIRE, Céline BAILLARGEAUX, Constance DESOMBRE | | CM1 - CM2 | Chrystèle FALAISE (lundi et mardi) et Nolwenn JUDAIS (jeudi et vendredi) |

3- Horaires de l'école :

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Garderie | 7h30-8h20 | 7h30-8h20 | 7h30-8h20 | 7h30-8h20 |
| Classe Accueil à partir de 8h20 | 8h30-11h30 | 8h30-11h30 | 8h30-11h30 | 8h30-11h30 |
| Pause méridienne | 11h30-13h15 | 11h30-13h15 | 11h30-13h15 | 11h30-13h15 |
| Classe Accueil à partir de 13H05 | 13h15-16h30 | 13h15-16h30 | 13h15-16h30 | 13h15-16h30 |
| Garderie/Etude | 16h30-18h45 | 16h30-18h45 | 16h30-18h45 | 16h30-18h45 |

4- Calendrier scolaire :

| Année scolaire 2024/2025 | Départemental 1 ^{er} degré maternelles et primaires |
|-----------------------------|---|
| Rentrée scolaire des élèves | Lundi 2 septembre 2024 |
| TOUSSAINT | Du samedi 19 octobre 2024 au Lundi 4 novembre 2024 |
| NOËL | Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 |
| HIVER | Du samedi 8 février 2025 au lundi 24 février 2025 |
| PRINTEMPS | Du samedi 5 avril 2025 au mardi 22 avril 2025 |
| Pont de l'Ascension | Du mercredi 28 mai 2025 au lundi 2 juin 2025 |
| Début des vacances d'été | Samedi 5 juillet 2025 |

5- Assiduité scolaire

Selon le code de l'éducation, L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans.

Lorsqu'un enfant manque la classe, les parents doivent, sans délai, faire connaître à la cheffe d'établissement les motifs de cette absence (appel ou mail avant 10H).

Les seuls motifs légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

La cheffe d'établissement saisit l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation afin qu'elle adresse un avertissement aux personnes responsables de l'enfant, leur rappelant les sanctions pénales applicables et les informant sur les dispositifs d'accompagnement parental auxquels elles peuvent avoir recours :

1° Lorsque, malgré l'invitation du directeur ou de la directrice de l'établissement d'enseignement, elles n'ont pas fait connaître les motifs d'absence de l'enfant ou qu'elles ont donné des motifs d'absence inexacts ;

2° Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois.

6- Obligation d'assiduité en PS

Les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile ont obligation d'assiduité. Une demande d'aménagement de l'emploi du temps si vous souhaitez que votre enfant ne vienne que le matin, peut être formulée auprès de la cheffe d'établissement. **Un formulaire est alors à compléter par la famille.** La demande est validée par la cheffe d'établissement et envoyée pour signature à l'inspecteur de circonscription. **Cette demande d'aménagement est obligatoire.**

7- Accès à l'établissement :

Sur le temps scolaire, l'accès à l'école se fera par l'entrée côté maternelle pour les 2 classes de TPS/PS et la classe de MS, et côté élémentaire pour les autres classes. Il faudra veiller lors des sorties à bien vous approcher afin que l'enseignant(e) en charge de la sortie puisse bien vous voir tout en veillant à ne pas gêner la sortie des élèves.

L'accès à la garderie se fera exclusivement par le portail côté maternelle (les autres portails étant fermés à clés).

8- Planning des réunions de rentrée de classe

Nous vous proposons **une nouvelle modalité** cette année avec une **assemblée de rentrée par cycle** à 18H00(temps en commun pour toutes les classes puis temps spécifique dans chaque classe).

- ⇒ **Assemblée de rentrée cycle 1 (TPS/PS1, TPS/PS2 ; MS, MS/GS, GS/CP)** mardi 10 septembre
- ⇒ **Assemblée de rentrée cycle 2 (CP, CP/CE1, CE1/CE2, CE2)** jeudi 19 septembre
- ⇒ **Assemblée de rentrée cycle 3 (2 classes de CM1/CM2)** vendredi 20 septembre

9- Sécurité

Je nous demande à tous d'avoir une attention particulière pour chaque élève du Sacré-Coeur tout au long de cette année scolaire.

Pour la sécurité de vos enfants, nous sollicitons votre partenariat.

Nous vous demandons :

- ⇒ D'attendre au moment de la sortie que l'enseignant présent au portail autorise la sortie de votre enfant (il est capital que nous contrôlions bien l'entrée et la sortie de tous les élèves),
- ⇒ De refermer les portails après votre passage,
- ⇒ D'être respectueux aux abords et dans l'école.

10- Assurances

Vous devez nous remettre une attestation d'assurances pour votre enfant au plus vite :

- L'attestation responsabilité civile, qui couvre l'enfant blessé par le vôtre,
- L'individuelle accident (dommages corporels) qui couvre votre enfant s'il se blesse seul.

Les deux sont obligatoires, vérifiez bien que l'attestation d'assurance mentionne bien les deux. En l'absence de cette attestation, votre enfant ne pourra pas participer aux sorties y compris (EPS en salle de sport, piscine et médiathèque).

11- Temps forts de l'école

Après-midi APEL Jeux de société samedi 16 novembre 2024

Arbre de Noël samedi 7 décembre 2024

Célébration de rentrée vendredi 27 septembre 2024

St Patrick's day (journée anglo-saxonne) lundi 17 mars 2025

Photos de classe jeudi 20 mars

Carnaval mi-carême jeudi 27 mars 2025

Journée nature vendredi 2 mai 2025

Journée fraternelle des Arts vendredi 9 mai 2025

Exposition Trans'arts fin juin

12- Garderie et étude surveillée

Ces services sont pris en charge par les ASEM de l'école. L'accès se fait côté portail de maternelle.

Horaires : Matin : 7 h 30 - 8 h 20 **Soir :** 16 h 30 – 18 h 45

Fonctionnement :

Matin : Les enfants arrivant avant 8 h 20 le matin se rendent en garderie dans la salle de motricité de la maternelle. A partir de 7H55, heure d'arrivée de la seconde ASEM, les enfants de maternelle et d'élémentaire sont pris en charge séparément.

Soir : - Les enfants doivent avoir leur goûter. Attention, tout enfant qui prend son goûter est pointé en garderie et le service est facturé.

- L'étude surveillée pour les enfants du primaire est assurée par les ASEM chaque soir de 16h45 jusqu'à 17h30.

- Tout dépassement de 18 h 45 sera sanctionné de 5 € par ¼ heure.
- Tout ¼ d'heure commencé sera considéré comme entier.
- Merci également d'attendre **la fin de l'étude** pour venir chercher votre enfant afin de ne pas déranger le fonctionnement de ce service.
- Si vous avez le moindre souci pour récupérer vos enfants le soir, merci de prévenir au le **07-69-56-42-35**.

Règlement intérieur de l'étude

L'étude commence à **16 h 45** et se termine à **17 h 30**. Si votre enfant doit partir avant 17H30, il sera accueilli en garderie. La présence d'un enfant à l'étude **ne dispense pas** les parents de vérifier le travail effectué et de terminer ce qui n'a pu être fait.

C'est un service mis à votre disposition pour permettre à vos enfants de faire leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte mais en autonomie. Afin que ce temps puisse se passer dans les meilleures conditions possibles, il convient de respecter des règles. **Ce règlement est transmis en début d'année et soumis à la signature des utilisateurs (élèves et leurs parents).**

En cas de manquements à ces règles, l'étude étant un service non-obligatoire, l'enfant pourra être exclu une semaine.